

AGIR AVEC SUD !

« Les libertés ne se donnent pas... elles se prennent » PK

Dans ce numéro :

p. 2 : dialogue social à Savigny
p. 3 et 4 : santé et précarité
p. 5 : CTP, situation au Fitness
P. 6, 7 et 8 : élection à l'Association
Des Employés Communaux, nous y
serons !

Le temps perdu

Devant la porte de l'usine
le travailleur soudain s'arrête
le beau temps l'a tiré par la veste
et comme il se retourne
et regarde le soleil
tout rouge tout rond
souriant dans son ciel de plomb
il cligne de l'œil
familièrement
Dis donc camarade Soleil
tu ne trouves pas
que c'est plutôt con
de donner une journée pareille
à un patron ?

Jacques Prévert

POUR NOUS CONTACTER

Lydie : 06 03 84 10 34
Denise : 06 19 55 94 99
Stéphane : 06 62 45 57 45

@ : sudslt@hotmail.fr

NOTRE BLOG
www.sudslt.unblog.fr

www.sudct.org/

Octobre 2011

SUD CT 77 - SAVIGNY-LE-TEMPLE

REFUSONS DE PAYER LEUR DETTE NON AUX PLANS D'AUSTERITE

Si l'on écoutait le gouvernement et le patronat, c'est l'explosion de la dépense publique qui expliquerait la situation de la dette.

Pourtant, les dépenses publiques sont passées de 55% du PIB (Produit Intérieur Brut, les richesses produites en un an en France) en 1993 à 52.3% en 2007.

Leur discours n'est que mensonge.

Si la dette publique a augmenté c'est parce que :

- le **taux d'imposition des revenus les plus élevés** passe de 65% en 1986 à 41% aujourd'hui,
- les **niches fiscales**, cadeaux aux riches, s'élèvent à 145 milliards d'euros chaque année,
- le **taux d'imposition des entreprises** du CAC 40 (bourse parisienne) est de 8% au lieu du taux normal de 33.3%
- la **fraude fiscale** est estimée à 40/50 milliards par an.

Sans parler des aides aux banques (350 milliards), des plans de relances (26 milliards)...

Cette dette est illégitime et nous ne devons pas la rembourser.

Nous ne devons pas non plus accepter les plans d'austérité comme en Espagne, en Grèce, au Portugal, en Italie, en France... qui suppriment des emplois de fonctionnaires, bloquent ou baissent les retraites, suppriment les aides sociales... augmentent les taxes sur le tabac, les sodas, les mutuelles...

Le 11 octobre, nous devons dire **non aux mesures annoncées par Fillon**. Nous devons **nous mobiliser pour une autre répartition des richesses !**

Nous vous appelons à la grève.

Pour les collègues en difficultés financières et les autres, nous vous invitons à une heure d'arrêt de travail (soit 1 heure de retenue sur le salaire), **le mardi 11 octobre, de 10h à 11h, rassemblement devant l'hôtel de ville !**

Dialogue social à Savigny-le-Temple

Animateurs de centre de loisirs

Comme nous le disions les 19 et 28 juin sur notre blog (www.sudslt.unblog.fr), les centres de loisirs ont connu une certaine ébullition se traduisant par une pétition signée par 70% du personnel et un préavis de grève déposé par SUD (les autres syndicats n'ayant pas souhaité s'associer au mouvement des personnels). L'objet de ce conflit relevait principalement des conditions de travail (disparition des temps de préparation et de bilan, planning imposé notamment dans les petits centres, remplacement de permanent à 10h/jour par des vacataires à 8h, réduction du nombre d'animateurs durant les vacances, sous encadrement récurrent...) et de la précarité (40%).



Une seconde séance de négociation a donc eu lieu le 1^{er} juillet. Loin du climat pesant de la première, SUD a réaffirmé que le personnel ne pouvait être la variable d'ajustement des services (sous prétexte d'une gestion rigoureuse) et les représentantes des animateurs ont pu décliner avec précision l'ensemble de leurs demandes. Si quelques petites avancées ont pu être actées (retour des temps de préparation et de bilan...), la mairie s'est engagée à répondre à nos propositions très concrètes, sur la dégradation des conditions de travail, d'ici septembre (voir compte rendu de la DRH).

Sur la précarité, la mairie nous a renvoyés à la réunion du 12 juillet...

Pour nous une conclusion évidente, rien n'est gagné mais il appartient aux animateurs de rester mobilisés. Nous avons fait une fois de plus la preuve de l'utilité de notre syndicat comme outil d'aide à l'organisation collective, à la réflexion, à la mobilisation, dans le plus grand respect de la volonté des agents concernés. Ce qui n'empêche pas les mécontentements face à la levée du préavis de grève.

Des réunions administratives ont lieu pour évaluer la nouvelle organisation du temps de travail. Les animateurs se voient pour envisager la situation et les suites de leur mouvement... À suivre.

Et, il faut le dire aussi, suite à la forte mobilisation des animateurs titulaires à temps incomplet (lettre, appel à la grève), nous avons obtenu de la mairie l'engagement du passage à plein temps de tous ceux qui le souhaitaient, et qui travaillaient déjà à (presque) plein temps. Le pari est en phase d'être gagné, en avance sur l'échéancier, 10 sur 13 ont obtenu un plein temps.

Santé et précarité

Nous étions donc conviés le 12 juillet à échanger sur deux points très importants :

- une réflexion sur l'aide de la collectivité pour les assurances complémentaires, dans l'attente d'un texte national,
- la précarité dans le cadre du protocole d'accord du 31 mars 2011 (voir sur notre blog).

En ce qui concerne la santé, la mairie n'a pas avancé d'orientation, dans l'attente du décret à paraître.

Pour ce qui nous concerne, nous avons dénoncé les baisses de remboursement des soins (qui vont continuer) remettant en cause l'accès aux soins et obligeant les salariés à faire appel à des assurances privées. Surtout que les dernières mesures d'austérité adoptées par le gouvernement pour faire face à la crise et à la dette vont alourdir le coût des mutuelles, et donc nos cotisations !



En ce qui concerne une éventuelle aide de la mairie pour accéder à une meilleure protection sociale (mutuelle ou prévoyance), il nous semble que la priorité doit être portée aux agents de notre collectivité privés de mutuelle, ce qui n'empêche pas un engagement de la mairie en direction de tous les agents, en fonction des revenus par exemple. Une attention particulière devant peut être porter sur les soins les moins bien remboursés (lunetterie, dentition...). Cela sans faire appel aux assurances privées !

Un questionnaire devrait être adressé par l'employeur aux agents sachant que la situation budgétaire de la commune est ce qu'elle est... Il appartient à chacun de s'en saisir !

Et si vous souhaitez nous faire part de remarques sur le sujet : sudslt@hotmail.fr.

Dialogue social à Savigny-le-Temple (suite)

Précarité

En ce qui concerne la précarité, la mairie... n'avait rien à proposer de concret non plus. Les textes nationaux (accord du 31/3/11, et critères annoncés) sont pourtant relativement clairs, bien qu'insuffisants.

Pour résorber la précarité, au-delà de ce mauvais texte national qui ne conduira qu'à une remise en cause supplémentaire de notre statut (déjà presque un million de non titulaires pour 5 millions de fonctionnaires, à Savigny il y a 82 auxiliaires, 65 emplois non permanents, 92 vacataires ou saisonniers soit 239 agents !), il ne faut pas seulement attendre les textes nationaux, il faut de la volonté.

Ce gouvernement et nos employeurs (Collectivités locales, Etat, Hôpitaux) en manquant, il nous faut leur imposer l'accès au statut !

Critères annoncés pour la titularisation et la CDI-sation

	TITULARISATION	CDI-sation
Fondement juridique du contrat	Etre recruté sur le fondement : - du 4 ^{ème} , 5 ^{ème} ou du 6 ^{ème} alinéa de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 ; OU Remplir les conditions pour bénéficier d'un nouveau contrat en CDI (1/2 temps minimum) en application du dispositif de CDI-sation.	Etre recruté sur le fondement : - de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 (<i>donc y compris les 1^{ier} et 2^{ème} alinéas</i>).
Date d'appréciation	-Etre en fonction le 31 mars 2011 -Par dérogation les agents employés entre le 1 ^{er} janvier et le 31 mars 2011	Etre en fonction au moment de la publication de la loi
Nature de l'emploi	- Emploi permanent à temps complet ou temps non complet (1/2 temps minimum).	- Emploi permanent à temps complet ou non complet - Emploi occasionnel ou saisonnier
Durée du contrat	- CDI ou CDD - les agents remplissant les conditions pour bénéficier d'une CDI-sation (1/2 temps minimum)	- CDD
Ancienneté de service	- les agents en CDI avant la publication de la loi et les agents pouvant bénéficier de la CDI-sation à la date de publication de la loi (ancienneté requise pour le passage en CDI - les agents en CDD (ne bénéficiant pas de la CDI-sation) : minimum de 4 ans en équivalent temps plein (<i>sur 6 ans d'après le protocole</i>): - à la date du 31 mars 2011 ; - OU à la date du recrutement de justifier au 31 mars 2011 d'au moins 2 ans de services en équivalent temps plein, sur 4 ans, auprès de la même collectivité territoriale, NB : - <i>les services effectués dans le cadre de besoins temporaires comptent.</i> - les services au moins à mi temps sont assimilés à des services à temps complet, Les services accomplis à temps complet correspondant à une durée inférieure au mi temps sont assimilés aux 3/4 du temps plein.	- ancienneté minimum de 6 ans de services publics effectifs au cours des 8 années précédant la date de publication de la loi auprès de la collectivité territoriale - par dérogation pour les agents âgés d'au moins 55 ans à la date de publication de la loi : ancienneté minimum de 3 ans de services publics effectifs au cours des 4 années précédant la date de publication de la loi auprès de la collectivité territoriale ou de l'EP territorial, où ils exercent leurs fonctions ; NB : - la condition d'effectivité des services conduit à exclusion de la période d'appréciation des services le congé parental et le congé pour convenances personnelles ; - la durée des services s'apprécie de date à date et non en équivalent temps plein.

Dialogue social à Savigny-le-Temple (suite)

Précarité (suite)

La question qui nous est posée pour limiter la reconstitution d'emplois précaires, à nous syndicats comme à l'ensemble des agents, c'est le respect des conditions d'embauche à titre « dérogatoire » au statut (les non titulaires).

Chaque non titulaire de notre collectivité doit donc vérifier s'il a bien été embauché conformément aux textes. Si vous le souhaitez, nous pouvons vous aider à contrôler et à engager les procédures possibles.

Possibilités de recours à des non titulaires

Le texte de référence actuellement en la matière est l'article 3 de la loi **84-53 de 1984** et le décret **88-145 de 1988**. Bien que nos employeurs en abusent, la loi dit que « les collectivités ne peuvent recruter des agents non-titulaires pour occuper des emplois permanents que pour assurer le remplacement momentané de fonctionnaires à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé de maladie, maternité, parental... ou pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu statutairement ».

MOTIF	DUREE	MODE DE RECRUTEMENT	DROITS STATUTAIRE
Remplacement momentané	Durée de l'absence	Arrêté ou CDD	Congés : droit applicable dans la collectivité. Rémunération : traitement indiciaire brut, supplément familial, indemnités (travaux dangereux, heures sup...), chèque déjeuner, régime indemnitaire selon délibération.
Vacance d'emploi ne pouvant être pourvu momentanément	1 an maximum	Arrêté ou CDD	
Besoin saisonnier	6 mois maximum (sur 12 mois)	CDD	
Besoin occasionnel	3 mois maximum renouvelable 1 fois	CDD	
Absence de cadre d'emplois	3 ans maximum renouvelables dans la limite de 6 ans. Ensuite CDI.	CDD	
Catégorie A		CDD	

le plan du gouvernement pour résorber la précarité



CTP du 21 septembre

Organisation de la direction générale des services :

Modification du règlement des congés : Pour le **PACS**, il sera désormais juste nécessaire de fournir une attestation d'enregistrement pour bénéficier de ses droits. Les heures de convenance ne peuvent se cumuler avec des RTT et les heures de convenance exceptionnelle. Les fameuses ex heures de veille de fête, transformées, à l'essai pour 2011, en **heures de convenance exceptionnelles**, sont finalement définitives (on s'en rappellera !). Elles sont bloquées, sur décision municipale, à 4 heures par an ! Ça commence bien, en 2012 il y a 6 jours fériés, on nous vole déjà 2 heures !

Les astreintes : Malgré la satisfaction d'un autre représentant syndical, nous, nous regrettons la décision municipale de supprimer les 30 mn forfaitaires de transport en cas d'intervention lors d'une astreinte pour mettre tous les agents en temps réel (ce que nous demandions pour agents habitants loin). C'est encore un petit avantage retiré aux agents. SUD demandait aussi pourquoi seuls les responsables ont des voitures de « service ». Réponse : c'est comme ça, les agents doivent utiliser leur véhicule !

Avancement de grade : après des explications, des incompréhensions et une demande de réflexion, la proposition municipale (de trouver une manière de remédier aux effets pervers des critères pour les agents nouvellement arrivés dans la collectivité) a été tout simplement abandonnée. Nous, il y a quelques années, on le disait déjà que les critères c'était bidon !

Sécurité au CTM : Bientôt, peut être, des chiens de garde au CTM.

Musculation / fitness : prestations en baisse, tarifs en hausse. Où est le service public ?



Début 2009, l'un des 3 éducateurs fitness a choisi une mutation. Il ne restait plus alors que 2 éducateurs diplômés en fonction.

Après une période de recherche d'un nouvel éducateur sportif, la décision fut prise de ne pas le remplacer. Raisons invoquées : restriction budgétaire. Le poste fut pourtant déplacé sur l'équipe de maîtres nageurs (MNS) pour renforcer la natation scolaire, et tant mieux, mais au détriment de l'espace fitness. D'économie, il n'y avait donc pas ! Le poste existant toujours et les salaires des maîtres nageurs étant (enfin) augmentés.

Déshabiller le secteur musculation / fitness pour habiller la piscine a des conséquences :

- moins de cours collectifs et des amplitudes horaires d'ouverture réduites en musculation pour un tarif d'abonnement en augmentation,

Et plus étonnant encore :

- l'annulation de 4 créneaux hebdomadaires de natation scolaire, des fermetures de piscine à répétition...

Aujourd'hui, suite au départ de l'un des 2 éducateurs restants de l'espace fitness, l'équipe est réduite à 1 agent diplômé dans les domaines de la remise en forme, avec ses corollaires : diminution des prestations, de la qualité, de la sécurité.

Alors, quel avenir pour le secteur fitness / musculation à Savigny, quelles orientations, pour permettre aux usagers de continuer de pratiquer leurs activités sportives, mais aussi pour maintenir un lieu de mixité sociale où jeunes, retraités, chômeurs, actifs, sportifs, sédentaires en quête de forme, handicapés... se côtoient, se mélangent, se rencontrent, échangent...



ADEC : nous y serons !

SUD présente une liste aux élections de l'ADEC des 3 et 18 novembre 2011.

Cette liste est constituée d'adhérent-e-s / militant-e-s de SUD et d'agents communaux ou retraités se reconnaissant dans les **valeurs de justice, de solidarité et de convivialité**.

L'élection se fait bien sur des **listes présentées par les syndicats**, sur la base de leurs **valeurs** et de leurs **pratiques quotidiennes**.

Notre liste est à l'image de nos pratiques syndicales quotidiennes :

- disponibilité pour répondre aux **demandes individuelles** et accompagner les collègues dans leurs démarches,
- disponibilité pour aider à l'émergence et la convergence de toutes les **actions collectives** portées par les agents, au service des droits et de leurs avancées.

Pour nous l'ADEC doit maintenir cette **double dimension** : **offres individuelles** (permettant à chacun-e d'accéder à un spectacle, une pratique culturelle ou sportive, une aide du CNAS...) mais aussi **projets collectifs** pour partager ensemble, au-delà des ateliers et des bureaux.

Nous ne sommes pas en quête de postes ou de reconnaissance. **Notre seule ambition est de proposer**, aux adhérents de l'ADEC, **des évolutions** pour répondre **aux réalités et aux besoins de la période**. Mais que l'on ne se méprenne pas, nous aspirons à être majoritaire !

Un **projet collectif**, élaboré lors de réunions associant des non-syndiqués, partagé par les membres de la liste mais aussi et surtout auquel **nous associerons**, si vous votez majoritairement pour nous, **l'ensemble des agents aux décisions quotidiennes**.



BUDGET : SUD VA-T-IL RASER GRATIS ?

Non ! La situation administrative et financière de l'ADEC ne le permet pas.

La majorité sortante a accepté de voir **diminuer les moyens humains** (2 permanents au lieu de 3) et **bloquer les moyens financiers** (plafonnement de la subvention sur 3 ans).

Sur une **subvention communale de 65 000 €**, 30 000 € vont aux tickets restaurant (!). Les honoraires (certification des comptes, avocat...) et divers frais s'élèvent à 10 000 €, le cadeau de fin d'année (10 000 €), le repas annuel (autant). Les cotisations s'élèvent à 15 000 €.

Si l'on retire les tickets restaurants et les frais de fonctionnement, si l'on ajoute vos cotisations, **l'ADEC a une marge financière de près de 40 000 € par an, soit environ 60 € par adhérents**. Bien peu !

Nos 4 engagements :

1. Nous maintiendrons **les coûts de l'adhésion et des prestations déjà parfois chers**.
2. Nous **approfondirons le « quotient familial »**, un outil au service de la justice sociale, défendu par SUD depuis 4 ans et imposé par la mairie.
3. Nous chercherons de **nouvelles sources de financement** (auprès de la municipalité sur des projets spécifiques – prévu dans la convention avec la mairie, auprès d'autres financeurs...).
4. Nous engagerons une **réflexion** avec les adhérents sur d'éventuelles **évolutions des prestations** actuellement proposées.

FONCTIONNEMENT DE L'ADEC

L'ADEC a modifié ses **statuts** pour élire le Conseil d'Administration tous les 3 ans (au lieu de 2 ans). Nous avons à l'époque regretté ce choix. ***On ne fait jamais trop participer les adhérents !***

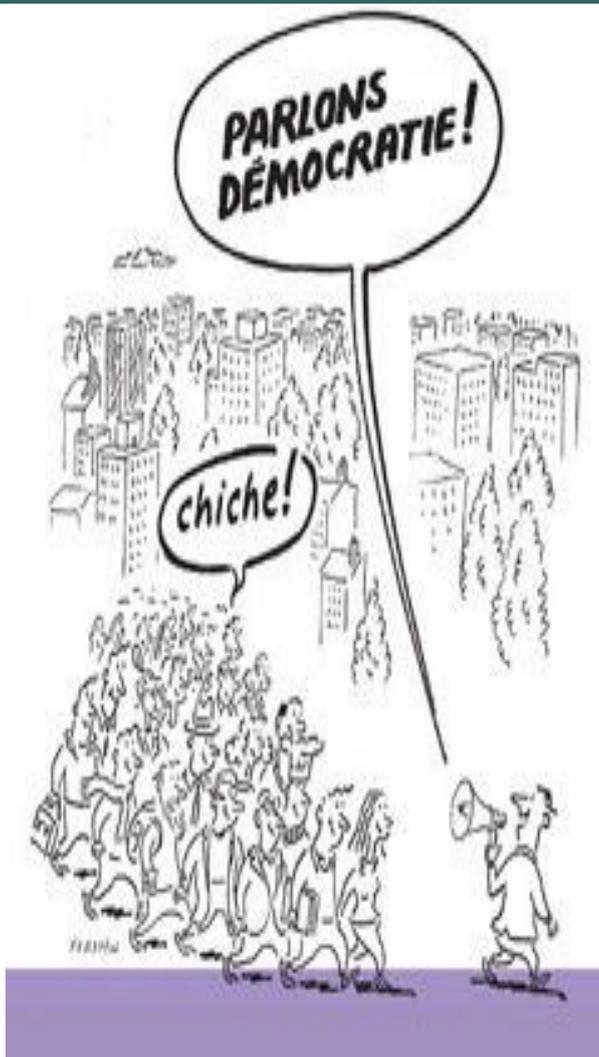
L'ADEC est dotée de **commissions thématiques** fonctionnant plus ou moins régulièrement et collectivement. ***Nous défendons un travail et des choix collectifs, associant l'ensemble des adhérents de l'association.***

L'ADEC modifie régulièrement ses **horaires d'ouverture**, du fait notamment de la perte d'un poste de permanent. ***Nous pensons que la régularité est un gage de sérieux pour les agents et que les membres du CA peuvent parler à des besoins ponctuels.***

Même si internet n'est pas la solution à tous les problèmes de **communication**, nous savons que les agents excentrés ont des **difficultés à recevoir l'information**. Nous pensons judicieux de réfléchir à une communication plus accessible.

Nos 4 engagements :

1. Nous reviendrons à des **élections tous les 2 ans** et veillerons à remettre à jour des statuts dépassés.
2. Nous veillerons à mettre en place un **fonctionnement collectif, participatif**, autant au sein du CA de l'ADEC qu'avec les adhérents.
3. Nous veillerons à maintenir des **horaires d'ouverture réguliers**.
4. Nous développerons des **outils de communication** complémentaires au papier actuel (site internet, liste de diffusion...) permettant à l'ensemble des adhérents d'avoir l'information nécessaire. Contre la fracture numérique, nous accompagnerons les adhérents concernés et rencontrant des difficultés à utiliser ces outils (utilisation d'internet, création d'une boîte mail...).



DES PISTES DE REFLEXION POUR L'AVENIR

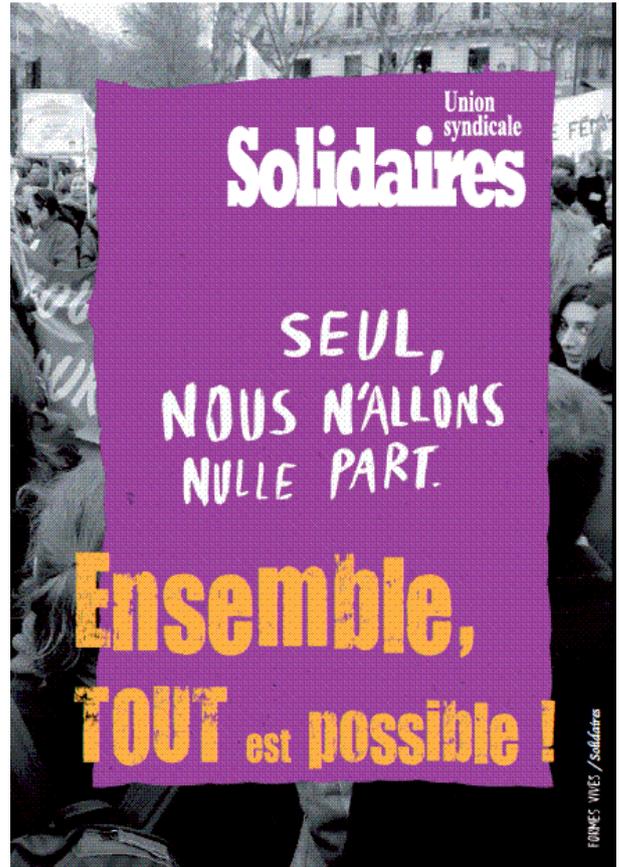
Il nous semble important de :

1. **S'appuyer plus sur des propositions d'actions, de sorties... faites par les adhérents.** Cela limitera notamment le nombre de sorties annulées (plus de 10 au dernier bilan).
2. **Renforcer l'information sur les prestations du CNAS et le partenariat avec l'assistante sociale de la commune (dans le cadre du secret professionnel).** Les bilans mettent en évidence une augmentation des demandes pour des « soutiens financiers ».
3. **Intégrer dans nos choix la dimension développement social et durable :** Nous devons prendre nos responsabilités quand à l'offre de l'ADEC et ses implications.
4. **Mutualiser les connaissances des uns et des autres : une « bourse aux bons plans ».** Au-delà des sorties, nous pouvons mettre en commun nos « bons plans ». Ici des produits moins chers, ici un musée gratuit... La 1^{ère} priorité, c'est bien notre niveau de vie qui se dégrade.
5. **Réfléchir aux voyages proposés par l'ADEC.** Pour nombre d'agents, le prix des voyages, l'activité du service, les enfants... sont des freins à la participation. Pourquoi ne pas organiser des week end prolongés, moins loin, moins chers ?
6. **Inscrire notre association dans l'environnement local :** la ville de Savigny-le-Temple est riche de ses acteurs locaux. Pourquoi ne pas envisager des collaborations quand une majorité d'agents est savignienne?

ADEC : notre liste

A SUD on se bat traditionnellement pour avoir la dernière place (celle au fond de la classe à côté du radiateur et de la fenêtre). Mais bon, des dernières places, y'en a qu'une et eut égard aux services (publics) rendus, elle était réservée à Odile ! Nous avons essayé de faire participer les agents en lutte, force de proposition et de changement, notamment les animatrices/teurs. Nous avons recherché le maximum de représentativité des directions, c'est loin d'être parfait. Nous avons veillé à la mixité, ça c'est réussi (62% de femmes) mais nous aurions souhaité plus de jeunes. Nous avons tenu compte de la disponibilité et de la volonté de s'investir de chacun-e. Et nous avons dû faire sans les collègues qui ne souhaitaient pas s'afficher car notre couleur syndicale sent encore (un peu) le souffre ou par soucis de « neutralité » dans leur action professionnelle. Mais la voilà !

1. Stéphane LEGRUEL (scolaire)
2. Lydie HENNE (social)
3. Denise HAIJE (atsem)
4. Sandrine RIGAL (centre de loisirs)
5. Jean Marc THIERY (éducation)
6. Isabelle DIMEGLIO (entretien restauration)
7. Alex JOSSET (sports)
8. Brigitte KUPERWASER (courrier)
9. Isabelle ARNOUX (bureau information jeunesse)
10. Julie THIRIOT (crèches)
11. Josiane ARNOUX (retraitee, culture)
12. Christian CAZENAVE (reprographie)
13. Jacqueline JAN (scolaire)
14. Patrick CHEVALLIER (centre social Dolto)
15. Hervé VAN DE VELDE (vie associative)
16. Odile FOUCAULT (état civil)



Prendre contact, adhérer...

Je souhaite :

- Prendre contact avec SUD
- Recevoir les informations de SUD (par mail)
- Adhérer au syndicat SUD

(il est possible d'être gourmand et de choisir les 3 !)

Nom, prénom :

Service



..... (portable si possible)



..... (personnel si possible)

Pour les discrets et les timides, bulletin à déposer au 10 rue Marcelline Leloup (oui, on a une boîte aux lettres, mais venir aux heures de bureau car ca ferme tôt !).

Pour les autres, à remettre à un-e militant-e de SUD.

SYNDIQUEZ VOUS !

Puisqu'on nous le demande, les cotisations mensuelles à SUD s'élèvent à 5 € (salaires < 2000 €) ou 10 € (salaires > 2000 €).